

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU  
du

JOURNAL.  
Rue du Porton n. 237.

HONNEUR ET PATRIE !

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fête, excepté le dimanche. On souscrit au bureau du PATRIOTE, ou on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX  
de

L'ABONNEMENT  
2 piastres par mois.

## ALMANACH FRANÇAIS.

Lundi 8 — Passage du Pô (Italie) par le général Cervoni (1796).

Mardi 9 — Bataille de Biberach (Allemagne) par le général Moreau (1800).

LE BUREAU ET L'IMPRIMERIE  
du Patriote Français sont transportés, à dater  
du 1<sup>er</sup> mai, RUE DU PORTON, N<sup>o</sup>. 237.

## MONTÉVIDEO.

### LEGU ISCO PROJETA.

Lehen Articulua.

Podore Execucionescua autorisatuia da harrera bere hantura eta aquis guisa, hegoi lecuu carre lur laboratceco on dena, han establitecoo hiriac, errepubliceaco hirur edo guchiago pondutan ixasoaco aldetic.

Bigarren articulua.

Da Orobat autorisatuia podore hera harrera, aquis guisa, hogi eta borts mila cabala.

Hurgarren Articulua.

Erran burac eta ez balac iganen dir burtitunc errecompens guisa, Frances eta Jabano, hegoi herond les errepubliceaco defendatceco, harrac harte edo hartuco diasten gicuen a tunc.

Laurgarren Articulua.

Podore execucionescua aha i laburguena eguioen du erran partim nari; iganen lura eta operacione heran sar aratceco errecompensian dretcho dutececa ic ahalas guemena, e to hurrec icendaticeaco comi tohe b ten medios, edo hequin conbenturic no manera batas.

## FUUILLETON.

### LES ENDORMEURS.

Dans toute société, les esprits les plus dangereux sont ceux qui s'appliquent à reconnaître et à préconiser de certaines qualités naturelles, sans considérer l'emploi qu'on en fait. Les deux qualités que, en général, on prise le plus dans le monde, sont le courage et l'esprit. Eh bien ! rien n'est plus funeste à la société que le courage d'un brigand, si ce n'est peut-être l'esprit d'un sophiste, d'un fanfaron d'impie. Depuis un certain nombre d'années, nous avons vu, par suite d'une incroyable subversion du bon sens, attirer l'intérêt du public sur des coupables sous le prétexte qu'ils étaient lettrés ; sur des criminels, sous le prétexte qu'ils étaient des héros, dont seulement l'héroïsme avait pris une mauvaise direction. Ainsi on les excuse par la raison même qui les rend moins excusables. On devrait professer au contraire, ce qui est évident, à savoir, que plus un homme

### Bortsgarren Articulua.

Presenteco projet han igan daita comunicatuia Podore ex ucionescuaru.

Saurez, Vasquez, Fallico y Obis, Muñis.

Les Français résidant sur le territoire de la République Orientale de l'Uruguay, à son altesse royale le prince de Joinville.

Prince,

La Providence conduit V. A. R. à Rio Janeiro, comme pour mettre fin aux maux que nous souffrons depuis si longtemps; V. A. R. ne les apprendra pas sans y prendre un vif intérêt, et, lorsqu'elle les connaît, elle s'empressera d'y apporter remède.

La cruelle ambition d'un seul homme a mis la perturbation dans deux des plus riches républiques de l'Amérique Méridionale. Depuis plus de cinq ans, notre commerce éprouve des pertes considérables, soit à Buénos-Ayres, après une guerre barbare et prolongée par un blocus de trente mois, soit ici, où nous sommes maintenant assiégés par les troupes du général Rosas et menacés d'une ruine totale.

La perte de nos biens n'est pas la seule que nous réserve le dictateur de la république argentine, il en veut aussi à nos existences, comme le verra V. A. R. par la circulaire adressée par le général Oribe, lieutenant de Rosas, (et prenant indûment le titre de président légal de l'Etat oriental), aux divers agents étrangers accrédités auprès de cette république; V. A. R. jugera par elle-même ce qu'on peut espérer d'un chef militaire qui s'exprime dans les termes qu'emploie le général Oribe; V. A. R. comprendra aussi combien notre position est critique lorsqu'elle saura que la population française de Montévidéo s'est levée en armes pour sa propre défense.

Avant d'en venir à une pareille extrémité,

a reçu d'éducation et plus il est inexcusable. Cela sera vrai tant qu'il y aura une différence entre agir sciemment et agir sans discernement. La loi, raisonnable en ce point, ne condamne pas les enfants au-dessous de seize ans, parce qu'ils ont agi sans discernement; mais n'y a-t-il pas des hommes dont l'intelligence est condamnée à végéter dans une enfance perpétuelle ?

La France a possédé trois brigands fameux, et dont la renommée est devenue populaire. Ce sont Guillery, Cartouche et Mandrin, dont certainement la fortune égala celle des plus vaillants héros de Plutarque. Justice fut rendue à tous les trois, et ils moururent du dernier supplice. Leur histoire imprimée cause au vulgaire une certaine admiration de surprise dont il ne peut se défendre, et les philosophes en concluent qu'ils possédaient les qualités éminentes dont se font les héros; et, comme ces conclusions germent facilement dans des cerveaux malades et exaltés, on érigeait volontiers en général d'armée un héros d'émeute ou de grand chemin. Nous voyons encore une secte nombreuse prendre sous sa protection les crimes, les assassins, les spoliateurs

nous nous sommes adressés à M. le vice-amiral Massieu de Clerval, commandant en chef les forces navales françaises au Brésil et dans la Plata, nous avons remis à M. l'amiral la respectueuse représentation dont nous avons l'honneur d'envoyer une copie à V. A. R.; mais M. l'amiral nous a répondu qu'il ne pouvait rien faire pour nous, sinon nous recevoir à bord de ses navires dans le cas où nous serions contraints d'abandonner le pays. Dans une alternative aussi déplorable, nous avons préféré prendre les armes et nous nous sommes organisés.

Abandonnés par notre consul, par le ministre de France accrédité à Buénos-Ayres, et ne pouvant pas compter sur la protection efficace de l'amiral dont le pavillon flotte sur notre rade, et surtout lorsque nous voyons que le commodore anglais a garanti la vie et les propriétés de ses nationaux, nous avons dû recourir à nos propres ressources, et nous nous sommes levés un corps de volontaires. Beaucoup de nous périront, sans doute, mais ils auront combattu pour leur liberté, ils auront, avec l'aide de Dieu, délivré leurs frères, et ils mourront en dignes fils de la France.

Prince, le roi, votre auguste père, gémissait profondément lorsqu'ils apprendra qu'un si grand nombre de ses sujets, de ses enfants ont trouvé la mort là où ils étaient venus pour exercer une industrie paisible, il plaindra le sort de tant de victimes si prématurément enlevées à leurs familles, au beau pays qui les a vues naître, et dont le souvenir est le rêve de tous leurs instants. Cette douleur, V. A. R. peut l'épargner, peut être, au cœur de notre souverain. Si elle daignait venir visiter ces lieux, interroger les hommes et les faits, V. A. R. se convaincrerait bientôt que nous n'avons fait que ce que nous devions faire.

Prince, nous n'avons pris les armes qu'à la dernière extrémité, et parce que nous n'avons aucun autre moyen de nous soustraire à la vengeance d'un tyran implacable, d'un tyran, dont tous les efforts tendent à nous chasser d'un

territoire, comme si en défendant les auteurs de ces atrocités, les adeptes de cette secte voulaient se placer eux-mêmes sous le couvert d'une réserve éventuelle.

Nous voulons bien que les *Brigands* de Schiller, pris à leur point de vue littéraire, soient regardés comme un des meilleurs ouvrages du théâtre allemand; mais nous ne connaissons pas une composition dramatique plus subversive, plus dangereuse, car en voici la morale: "On peut, à l'aide d'un grand courage et d'une intelligence supérieure, commettre d'abominables actions, et racheter l'infamie par de belles sentences, par les élans d'une frauduleuse générosité." Voilà le plus fâcheux spectacle qu'il soit possible de présenter à des hommes rassemblés. Dans ces condamnables mixtions de vice et de vertu, la vertu que l'on place en relief fait disparaître le vice, et la multitude s'enthousiasme pour les criminels bienfaisants. On dit qu'il existe dans nos bagnes des forçats adonnés au commerce, et dont les opérations s'étendent au dehors. Leurs lettres de change ont cours, et jamais ils ne manquent de les pa-

pays où beaucoup d'entre nous sont établis depuis longues années, où tous ont des intérêts et un avenir assuré; nous avons pris les armes, mais pour sauver quinze mille Français, pour assurer la paix, notre plus vif désir, la paix, sans laquelle il n'est pas pour nous d'existence possible ici. Venez, prince, venez parmi nous pour nous prouver que notre pays ne nous abandonne pas, pour nous dire que le roi reconnaît en nous des sujets fidèles, la France des enfants dignes de sa protection.

La politique a ses exigences; mais un cœur de prince, de marin et de Français saura lever bien des obstacles, c'est à ces titres que nous avons placé en V. A. R. une confiance qui nous fera attendre les événements avec résignation, ou marcher au feu avec plus d'ardeur encore, parce que nous savons que V. A. R. aura quelque estime pour ceux qui survivront, et qu'elle ne refusera pas une arme à ceux qu'elle n'aura pu secourir.

Au moment où V. A. R. va contracter des nœuds qui devront embellir sa vie, nous joignons nos vœux à ceux que formeront tous les bons Français pour que cette union soit prospère. Une belle action ne peut qu'être favorable à l'avenir qui se prépare pour V. A. R. et le plus beau calcul pour le mariage sont les bénédictions que ne manquera pas d'être sur V. A. R. la protection qu'elle daignera nous ordonner à une population toute entière.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

De V. A. R.

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Au nom de deux mille cinq cents Français qui ont déjà pris les armes.

Montevideo, 18 avril 1843.

ORDRE DU JOUR DU 9 MAI.

LEGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Vendredi prochain, à 3 heures, aura lieu l'inspection partielle des compagnies. Tout individu qui ne se trouvera présent à cette inspection sera rayé des contrôles et perdra ses droits aux rations, à la papelette d'exemption de patente; ainsi qu'à participer à la récompense offerte par le gouvernement. Aucune exemption ne sera donnée par les capitaines, sous quelque prétexte que ce soit. Les hommes qui seront portés malades devront envoyer un certificat du médecin qui les soigne, et les capitaines auront soin d'avoir un état nominatif des hommes de service et de poste quiils

yer à l'échéance. Voilà, certes, des gens d'une parfaite probité, quoique peut-être ils aient volé, incendié, assassiné.

De ces aberrations de jugement si fréquentes, la contre-partie existe. Comme on voit une belle qualité qui se montre avec éclat racheter une longue série de forfaits, une faute, une peccadille, unique dans la vie d'un honnête homme, suffit à ternir la plus belle réputation. Ainsi le vent, nous ne savons quel préjugé social, qui admire ou flétrit les choses et les hommes, selon qu'il les voit plus ou moins environnés de contrastes. Il en est de cela comme d'une faible lumière que l'on découvre au loin dans l'obscurité de la nuit, et que l'on ne verrait pas à quelques pieds de distance, quand le jour a ramené la clarté.

Maintenant, nous croyons pouvoir sans scrupules et sans qu'on nous accuse de vouloir reporter l'intérêt sur elle, rappeler les hauts faits d'une bande de malfaiteurs qui affligea une partie de la France, quelques années avant la révolution, et dont l'existence n'outrepassa pas trois mois. On les appela les Endormeurs.

On avait déjà parlé, mais vaguement, de ces scélérats de nouvelle espèce, lorsque, en l'année 1796 on lut dans les rares journaux publiés alors à Paris la lettre suivante, qui produisit une grande sensation et jeta la

consternation dans toutes les classes de la société :

" J'allais à cheval de Paris à Orléans pour me rendre à Dan-le-Roi, en Brie, où je suis directeur de la poste aux lettres; je rencontrai à Angerville, à quatre lieues d'Étampes, deux hommes bien vêtus et bien montés, qui voyagèrent long temps à côté de moi sans me parler. Enfin ils saisirent une occasion, et leur conversation m'inspira assez de confiance pour dîner avec eux. A l'hôtellerie, ils se trouva un autre voyageur qui me parut ne pas connaître les deux qui m'avaient accosté. Le hasard, en apparence, lui faisait faire la même route; il s'en félicita et nous demanda la permission de se mettre à notre table. Nous repartîmes tous quatre

Extrait du Nacional.

Nous consignons une proposition du gouvernement faite aux chambres, pour quelles l'autorisent à faire aux légions française et italiennes un présent consistant en terre de labour et en animaux, lesquels ne seront pas considérés comme solde ou gratification, mais comme un témoignage du noble dévouement pour la liberté et la civilisation, et afin de fixer sur notre sol un peuple moral, robuste et de grande espérance.

Le gouvernement n'oublie pas les divers autres corps de la garnison; il s'occupe dans ce moment d'un projet de gratification pour indemniser amplement les chefs et soldats de leurs glorieuses fatigues. Au un de ceux qui sont occupés au service de la patrie ne sera oublié. Argentins, Espagnols et Orientaux qui défendez la République, vous serez amplement récompensés, vous obtiendrez les moyens de reprendre chacun vos états ou industrie, dès que vous pourrons obtenir la paix.

On nous assure que, par ordre se trouvent dans la note du pouvoir exécutif aux chambres, fixées bien au-dessous de son intention, les quantités de terre et animaux qui lui ont été proposées à la commission qui doit informer la chambre des députés, qui se trouve occupée de cette affaire.

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Montevideo, 4 mai 1843.

Messieurs les représentants,

Quoique la république comptât sur des éléments puissants pour repousser et anéantir la sauvage invasion qui pèse aujourd'hui sur elle, le gouvernement, dont le premier devoir est d'augmenter les moyens de résistance et de victoire, afin que les maux de cette guerre dévastatrice se terminent le plus promptement possible, a accepté avec reconnaissance l'offre spontanée et désintéressée que lui ont fait beaucoup d'étrangers de leur coopération en faveur de la grande cause de l'indépendance nationale, à laquelle ils voient attaché le triomphe de la civilisation; et ce pacte d'honneur et de

conspiration a donné à nos soldats l'appui de plusieurs milliers de vaillants défenseurs.

Cet élan héroïque, le seul qu'aient enregistré les annales de la jeune Amérique, effet réel de conviction hautes et profondes, suffirait à lui seul pour sanctifier notre cause glorieuse, et pour prouver au monde que l'extermination universelle et la barbarie rétrograde constituent la devise gravée sur les drapeaux du féroce ennemi qui nous combat, devise qui force les étrangers à courir aux armes pour l'effacer avec son sang.

Le gouvernement, messieurs les représentants, repose aujourd'hui dans l'espérance d'un triomphe éclatant et prochain; mais il ne remplirait pas un de ses grands devoirs, s'il n'aspirait pas à démentir par des effets l'humiliante maxime qui suppose les républiques ingrates, s'il ne récompensait pas ces généreux étrangers, par le seul moyen qui lui soit donné aujourd'hui, quoiqu'il ne satisfasse ni à l'étendue de ses désirs, ni à tout ce qu'on peut attendre de la munificence nationale.

Le gouvernement a donc pensé que MM. les Représentants, organes de la volonté et de la gaîté de la République, concilieraient en quelque sorte la pénurie actuelle du trésor public, avec ce qui nous est dicté par le sentiment sacré de la reconnaissance, en accordant le plus promptement possible leur sanction au projet de loi, que le gouvernement a l'honneur de soumettre à son appréciation. La guerre terminée, il aura aussi l'honneur de leur soumettre un autre projet de récompense générale, applicable indistinctement à tous les braves, qui, dans toute l'étendue de la République, soutiennent aujourd'hui avec tant de constance la gloire du drapeau national.

Le gouvernement salue M. le Président de l'Honorable Chambre des Représentants avec la considération la plus distinguée.

Joaquín Suarez,  
Santiago Vasquez,  
Melchor Pacheco y Obes,  
Francisco J. Muñoz.

PROJET DE LOI

Art. 1. Le P. E. est autorisé à procéder à l'acquisition de 20 lieues carrées de terres labourables, destinées à fonder des villes sur trois points ou plus du littoral de la Ré-

plaignis; les trois coquins, qui m'avaient empoisonné, m'aiderent, me consolèrent et feignirent la douleur la plus vive et le plus grand embarras. Cependant je perdis connaissance. Alors ils me transportèrent sur mon cheval dans la forêt que nous avions déjà passée, et ils m'enterrèrent sous des branchages, après s'être assurés, sans doute en me meurtrissant le visage, que je n'existais plus. Je restai pendant vingt-quatre heures dans mon assoupissement, et deux jours avec l'esprit perdu. Je dois à la force de mon tempérament et à divers événements heureux qui ont succédé à mon malheur, d'avoir résisté au poison et aux coups de mes assassins.

" Ils me prirent mon cheval, ma monture, mon argent, ma valise, dans laquelle étaient des papiers de conséquence, qu'ils m'ont renvoyés à mon adresse, timbrés de Paris. J'ai su que mon cheval a été vendu peu de temps après dans cette ville, et tout me porte à croire que ces voleurs et empoisonneurs suivent les voyageurs à leur sortie de Paris. C'est un de ces crimes que la force ni la prudence des lois ne peuvent prévenir."

L'auteur de cette lettre avait nom Charton. Dès qu'il eut ainsi attaché le grelot, les plaintes se multiplièrent contre les endormeurs; ce qui probablement n'aurait pas eu lieu s'il ne se fût mis en avant. Encore aujourd'hui on voit souvent des gens se condamner au silence tou-

publique, au choix du pouvoir exécutif.

Art. 2. Il est également autorisé à acquérir 25000 têtes de bétail.

Art. 3. Les terres et animaux dont parlent les articles précédens, seront distribués à titre de récompense entre tous les étrangers qui ont pris ou qui prendront les armes pour la défense de la cause de la République, et qui appartiendront aux deux légions de Volontaires Français et Italiens.

Art. 4. Le pouvoir exécutif procédera dans le plus bref délai à la répartition sus-mentionnée, il prendra soin de donner dans cette opération la plus grande intervention possible à ceux qui ont droit aux récompenses, soit au moyen d'une commission par eux nommée, soit d'une manière convenue avec eux.

Art. 5. Que le présent projet soit communiqué au P. E.

Suarez, Vasquez, Pacheco y Obes, Muñoz.

*Le colonel de la légion, au nom des Français, à leurs braves compatriotes du département de Maldonado.*

Notre prise d'armes pour une sainte et noble cause a eu de l'écho chez vous. Nous nous en réjouissons sans nous en étourdir, car, partout où il y a des Français, il y a de l'honneur et du courage.

Nous avons pris pour devise : Les Français meurent et ne se rendent pas, et pour cri de guerre ? Vive la France ! Vive la liberté !

Notre devise fut celle de l'immortelle garde, notre cri de guerre celui de tous les bons Français. L'un et l'autre vous sont connus, et vous ne les démentez pas.

Un seigneur de Rosas n'a osé nous menacer de mort. Loin de nous effrayer, nous avons couru aux armes, et c'est nous aujourd'hui qui menaçons cette horde d'assassins pour venger

chant des malfaiteurs, dans la crainte de se désigner à leur vengeance.

Cependant un autre particulier raconta qu'étant parti de la capitale avec un autre compagnon de voyage, ils rencontrèrent, à une lieue d'Esbonne, un homme à cheval qui descendit à l'auberge où ils s'étaient arrêtés pour dîner. Ce particulier, bien vêtu et qui paraissait fort honnête, les salua, mais sans affectation et sans leur adresser la parole. Comme ils avaient déjà vu suivre la même route qu'eux, le soir ils ne furent nullement surpris de le voir arriver quelques minutes après eux dans l'auberge où ils avaient l'intention de coucher. L'inconnu se présenta fort civilement, et leur demanda la permission de souper avec eux, puisque le hasard les avait réunis deux fois dans la même journée. Sa demande fut agréée sans difficulté. Dans la conversation, l'inconnu se fit passer pour un négociant, et dit qu'il se rendait à Lyon.

Le lendemain, on voyagea ensemble. Le soir venu, comme les trois voyageurs étaient arrêtés pour faire rafraîchir leurs chevaux, un quatrième personnage venant également de Paris les accosta, et leur demanda à quelle distance il était encore de Montargis. Ils répondirent qu'ils allaient y coucher, et tous quatre ensemble ils poursuivirent leur route dans cette direction, sans que rien

ceux de nos compatriotes qui ont succombé sous le fer de la trahison et de la lâcheté.

Enfants d'une même patrie, Français par le cœur et les sentimens, nous atteindrons le même but, vous sous les ordres du vaillant Rivera, nous sous les ordres de l'invincible Paz.

Comme frères et amis, félicitons-nous réciproquement d'une aussi noble résolution, elle est digne de nous, comme enfans de la belle France, et, lorsque l'effluve de la paix brillera sur ces belles contrées, et que nos enfans parleront de ce que guerre impie et de nos dangers, nos femmes et nos filles leur répondront en nous montrant : « L'était là... Ce mot sera pour-nous l'étoile de l'honneur.

On assure que Médina vient de battre Srivando Gomez.

Il est arrivé aujourd'hui de Buenos-Ayres des journaux remplis d'invectives contre le commando de Parvis et contre les Français et les Italiens.

VIVE LA CONFEDERATION ARGENTINE !  
MEURENT LES SAUVAGES UNITAIRES.

Montevideo, 26 avril 1843.

Année 34e de la liberté, 28e de l'indépendance, et 14e de la confédération argentine.

Le gouverneur de la province à l'honorable assemblée des représentans.

Le soussigné, instruit par l'ordre du jour d'aujourd'hui que l'honorable salle se réunira demain 26. au soir, pour convenir de l'heure à laquelle, suivra la loi, doit se terminer le 30 courant la période de ses sessions ordinaires.

Par ce motif, je crois devoir supplier l'honorable chambre de suspendre ladite session jusqu'à ce que le gouvernement la prévienne, parce qu'il se dispose à soumettre à leurs hauts commissaires une affaire sur laquelle je dois devoir appeler leur sérieuse considération.

Dieu garde V. H. de longues années.

JUAN DE ROSAS.

Mesdames Lafon, Duty et Vasal sont généreusement offertes pour assister à vos fêtes de leurs braves compatriotes. Le colonel de la légion française les en remercie.

pût faire soupçonner aux deux premiers voyageurs que les deux autres se connaissent.

Le jour suivant, on se rendit dans un village appelé Nogent, où l'on dina.

« Un malheureux hasard voulut, dit l'auteur de la plainte qui fut rendue publique, que mon compagnon se plaignit d'un mal d'estomac. Le premier de nos aventuriers tira aussitôt de sa poche une petite bouteille d'eau-de-vie qu'il dit excellente, et l'engage à en boire. Je ne résiste malheureusement pas à la tentation d'en goûter. Quelques minutes après, celui qui nous l'avait versée se jette sur un lit en disant qu'il avait besoin de repos. L'envie de dormir nous prend alors, et nous en faisons autant. L'autre se charge de veiller sur les chevaux et de venir nous avertir quand ils seront prêts; mais, tandis que nous dormions profondément, son camarade me vole ma montre avec le peu d'argent que j'avais, et à mon ami, outre une somme de 312 livres, un étui d'or, une montre à répétition et une chaîne d'or, avec quantité de breloques qu'il destinait à sa future. »

Comme le disait à la fin de sa lettre le premier plaignant, c'était un de ces crimes que ni la force ni la prudence des lois ne pouvaient prévenir. Cependant la police d'alors, beaucoup moins préoccupée de chercher à susciter des délits politiques, ne s'endormait point

cordialement au nom de ses camarades. Nous espérons tous que leur exemple sera suivi de pareils actes ne manqueront pas d'imitateurs.

NOUVELLES DIVERSES.

Suède — Stockholm, 23 décembre. — On assure que le roi est indisposé. Les conseils de cabinet indiqués pour les 20 et 21 n'ont pas pu avoir lieu. Aujourd'hui, il y aura conseil; il y sera question d'un changement de ministres; on assure que le ministre de la justice se retire. Le prince royal n'est pas encore rétabli de sa maladie. S. A. R. s'est soumise à un traitement par l'hydrothérapie.

La maison de commerce Sath et comp. s'est déclarée en faillite.

(Gaz des postes de Francfort.)

— Nous apprenons de bonne source, dit l'Echo saumurois, que l'école de cavalerie reçoit une grande extension; en outre de la 2e division, forte de 36 sous-lieutenans qui arrivent tous les jours, le ministre de la guerre vient de décider que 46 capitaines instructeurs des régimens de cavalerie et d'artillerie vont arriver prochainement dans notre ville pour mettre en essai le système de dressage des jeunes chevaux, d'après les principes de M. Boulton; ces essais sont placés sous la haute surveillance de M. le lieutenant-général comte de Sparre. L'école de cavalerie reçoit enfin, au 1er avril, une 3e division d'officiers d'instruction. Ces nouvelles dispositions vont accroître de plus du double le personnel de l'école.

— Le conseil d'état vient de rendre une ordonnance qui aura un grand retentissement dans les régimens d'infanterie de marine qui font le service des ports et des colonies. Dans la formation de 40 nouvelles compagnies de ces corps, les officiers des régimens d'infanterie de ligne furent appelés à concourir dans des emplois de leurs grades; mais par une fautive application de l'ordonnance du 16 mars 1839, il furent classés à la gauche des officiers d'infanterie de marine. M. Dufal-Lasalle ayant été consulté, il établit leurs droits méconnus dans divers mémoires, et un recours soutenu par M. Cléau fut immédiatement formé au nom du sieur Fontan, lieutenant au 3e régiment d'infanterie de marine. O. Pordance qui est intervenue a rendu à cet officier son rang d'ancienneté réel, et ne pourra que faire revenir l'administration de la marine sur son erreur première à l'égard des camarades de M. Fontan. Ce dernier, personnellement, devra, aux termes de la loi sur l'avancement et des réglemens, être promu immédiatement au grade de capitaine pour prendre rang d'un jour avant la nomination à ce même grade du lieutenant, classé immédiatement avant lui.

— Une lettre adressée par M. O'Connell à M. Barrett, de Daignane Abbey, en date du 30 décembre, contient le passage suivant, qui mérite d'être cité à raison de son importance politique :

« J'ai donné, mon cher Barrett, à l'année 1843, le mot d'année du rappel de l'union. Nous avons à notre disposition des élémens politiques qui nous garantissent un grand progrès dans l'année 1843 en faveur

sur des crimes de cette nature. Habile et habilement dirigée, elle ne tarda pas à se mettre sur les traces de scélérats de nouvelle espèce, et qui ne faisaient, après tout, qu'exercer en de moindres proportions, sur la capitale et ses environs, ce que l'Angleterre exploite plus en grand sur la Chine et ses habitans. Quelques endormeurs furent arrêtés, parmi lesquels trois furent rompus vifs et jetés au feu. Deux de ces malheureux furent convaincus de s'être introduits, sous le prétexte de renouveler une ancienne connaissance, chez une femme d'un âge avancé, demeurant rue de Seme-Saint-Germain, et, à la fin d'un dîner qu'elle leur donna, de lui avoir fait prendre, dans du café que l'un d'eux était allé chercher, une liqueur assoupissante et pernicieuse, qui plongea cette femme dans un profond sommeil accompagné de convulsions et de délire, et mit sa vie en danger. Pendant son affreux sommeil, les deux misérables la dévalisèrent complètement, emportant tout ce qu'elle possédait en ligne, bijoux et argent, pour prix de la trop confiante hospitalité qu'elle leur avait donnée. Les magistrats du temps étaient si peu avancés dans la connaissance de la justice, qu'ils ne virent la aucune circonstance atténuante.

(La suite au prochain numéro)

du rappel de l'union, en supposant que nous ne l'obtiendrions pas. Mais j'en dirai davantage sur ce point dans mon discours au peuple irlandais à l'occasion de la nouvelle année, dont il sera donné lecture jeudi prochain à la séance de l'association. Je promettrai au peuple d'Irlande de ne pas laisser passer un jour sans faire quelque chose pour la cause du rappel, et vous pouvez vous porter garant de l'accomplissement de ma promesse. Si tous les représentants d'Irlande joignent leurs efforts aux miens, l'Irlande ne tardera pas à recouvrer son indépendance nationale."

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 8 mai

Glasgow, brick anglais *Rimbon*, à Ri Macfarlane, avec chargement général  
Buenos Ayres, goélette brésilienne *Anjelita*.

AVIS.

Le sieur Eugène Dubus, se propose de former une compagnie avec l'assentiment du colonel. Les individus qui n'auront pas encore pris les armes dans d'autres compagnies et qui désireront faire partie de cette compagnie, n'auront qu'à se présenter dans sa demeure maison M. Laphin.

Son bureau sera ouvert le matin de 7 à 10 heures et le soir de 2 à 4

Eugène DUBUS.

AVIS AU PUBLIC.

Monsieur Frédéric Milhaid, prévient le public qu'il vient d'ouvrir son restaurant, rue Saint Louis No. 53 et qu'il donnera comme par le passé à manger à la carte ou à la portion selon que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance le désireront

Nous avons l'honneur de prévenir le public que le nommé Etienne Lacassie, natif d'Oloron (Basses-Pyrénées) entré chez nous le 22 septembre 1842, n'est plus à notre service depuis le 29 mars jour où nous le fîmes arrêter par la police à cause de sa conduite infidèle, les objets qu'il nous avait volés, trouvés dans ses maisons et ses aveux écrits par lui-même ne laissent aucun doute sur sa moralité. Après l'avoir fait élargir, ayant fait diverses recherches dans notre magasin, nous avons découvert de nouveau le manque de plusieurs pièces, soient données en paiement pour effet à son usage, ou en cadeau. Le compte a été accepté par lui. Ces pièces ne sont pas les seules que nous ayons à lui réclamer, car, sur des nouvelles recherches, il nous manque une montre 16 lignes cadran émail, cuvette or mat ciselé, ouvrage représentant un bouquet de fleurs en relief, portant le n° 45616, et de plus plusieurs bagues, or, roses et brillantes. Tous ces objets, li'sobstine à en nier le vol, c'est pourquoi nous prions les personnes qui auraient reçu en cadeau ou acheté à ce jeune homme des marchandises en dehors de notre maison, de vouloir bien nous donner des renseignements que la police ne manquerait pas de découvrir, cela d'ait pour la sûreté des personnes ignorant la source d'où pouvaient provenir les objets qu'elles auraient pu recevoir ou acheter.

Montevideo, le 2 mai 1843.

POTHIER, E. LETOURNEAU,

Tiell 1 de la Ciudad de Paris,

Calle San-Francisco.

Il a été perdu le 6 mai un porte cigares en paille contenant une papelette et un certificat d'exemption de service au nom de Théuard Gilbert Antoine. — La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au Bureau de journal: il aura une récompense, s'il l'exige.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

A l'armurerie de Monet l'on vend des sabres avec ceinturon à 6 patacons-

AVIS.

M. Jean Pascal Lucas est prié de passer chez MM. Plane frères rue des Juis, n. 38, de midi à deux heures, pour affaire qui l'intéresse.

Les personnes faisant partie du Régiment des Volontaires Français sont priées de réclamer de leurs capitaines respectifs, leurs bulletins d'inscription, afin d'obtenir de Mr. le Chef de Police l'exemption de la patente extraordinaire imposée aux neutres.

2me. compagnie sédentaire.

Les Volontaires faisant partie de la dite compagnie, sont prévenus que M. Bocciardy, nommé capitaine en remplacement de M. Aubriot, démissionnaire distribuera dorénavant le reste des armes nécessaires à l'armement général de la compagnie dans son habitation connue sous la denomination des M. Cazos. Le vivres y seront également distribués de 9 à 11 heures.

AVIS DIVERS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Veillons au salut de l'Empire* et la *Parisienne*.

AVIS aux Boulangeries

Les boulangeries qui voudraient traiter pour la fourniture du pain journalier nécessaire à la Legion, sont invitées à se présenter à l'Etat Major de ce corps où il leur sera donné connaissance des conditions du marché.

21me. compagnie dite de la

COCARDE

chez M. Rouillier. [Sénateur],  
Tous les français voulant faire partie de cette compagnie, peuvent se présenter aujourd'hui jeudi et jours suivants chez M. Rouillier [Sénateur] au Café de la Cocarde où ils recevront des armes et des munitions.

AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Nous invitons les volontaires français qui voudront faire partie de la compagnie auxiliaire d'artillerie sous le commandement du capitaine Alazard, à se faire inscrire hors du marché, maison Esteves, près du Café de l'Uruguay.

Aviso á los Elaboradores de Pan.

Los rematadores del derecho impuesto por el Superior Gobierno á los Sres. panaderos, hacen saber que D. Santiago Tobal ha cesado desde el 24 del corriente, en representarlos. En su consecuencia está exonerado de todo cargo en este ramo. Los Rematadores,  
WEILL y Ca.

AVIS.

Aux amateurs des talents et secrets, intéressants Mr. Le Centre s'engage d'apprendre aux amateurs la manière de gagner beaucoup d'argent dans peu de temps.

1. Pour apprendre à faire la poudre à Canon et de chasse.
2. Idem pour graver sur le marbre avec facilité.
3. Idem pour la poudre de fusil à piston
4. Idem pour faire la poudre de Jupiter tonnant.
5. Idem pour faire le Cidre à perfection.
6. Idem pour faire du bon vinaigre avec de l'eau.
7. Idem pour Graver sur le fer blanc.
8. Idem pour Graver sur le fer ou acier.
9. Idem pour Graver sur les oeufs d'autruche.
10. Idem pour argentier le Cuivre solide neut.
11. Idem pour Cuivrer le fer.
12. Idem pour faire les arbres de Saturne.
13. Idem pour charger le vin rouge en blanc.
14. Idem pour souder le marbre rompu.
15. Idem pour fondre à l'instant une Barre de Fer.

Les personnes qui voudraient bien l'honorer de leur confiance s'adressent chez Lebevre en face M. Roulier au café de la Cocarde de 9 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, etc., etc.

Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du Pavillon Français.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

DEUXIEME BATAILLON.

Voltigeurs.

M'étant déjà réuni à tant de cœurs dignes d'être français, j'ai rempli une liste de braves, et je me sers de la voie du journal pour prévenir tous ceux qui ne seraient pas enrôlés jusqu'à ce jour de passer chez moi, rue Buenavista, maison Lima où ils trouveront des amis tous voués à la noble cause que nous défendons. Puisque c'est notre liberté !....

Le capitaine, DULAC

BATAILLON

De Volontaires Français.

1re COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

Le capitaine de la 1re compagnie de voltigeurs fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie et qui n'ont pas de fusil de vouloir bien passer chez M. Jérôme, Estaminet Français, rue des pêcheurs, où il leur sera délivré des fusils français.

Montevideo, 15 avril.

Le commandant de la compagnie  
POYSFINJEAN

Le Gerant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.